

Réunion du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

Séance du

Dimanche 7 Mai 2017 – 19h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2017

19h30

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2017

- 1- Vote du Budget Prévisionnel 2017
- 2- Travaux : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du carrefour entre le RD45 et la voie communale d'accès à la zone d'activité du Rozier
- 3- Gîtes : Mise en place d'une caution de 60€ en cas de ménage non satisfaisant
- 4- Cimetière : Rétrocession de la concession DELBOS
- 5- Hameau du Rozier : Autorisation d'appel à candidature pour un permis d'aménager

L'an deux mille dix sept, le 7 mai à 19h30, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 2 mai 2017.

Présents : Mesdames **LATAPIE Martine**, **CARRIE Sylvie**, **FAU-RATTIER Sylvie** et **CERLES Sylvie**, Messieurs **LATAPIE Michel**, **LEVEAU Daniel**, **BOSC Didier**, **LATREMOLIERE Eric**.

Absent excusé : Monsieur **BOUTARIC Bernard** a donné procuration à M. **Eric LATREMOLIERE**

Absente : **NOEL Delphine**

M. Le Ray ouvre la séance et propose que lecture du procès-verbal de la séance du 19 avril 2017 soit faite. M. le maire propose de voter. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1- TRAVAUX : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RD45 ET LA VOIE COMMUNALE D'ACCES A LA ZONE DU ROZIER

Monsieur le maire expose aux membres du conseil que le département du Cantal a accepté de prendre en charge le financement et la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour entre la route départemental N°45 et la voie communale d'accès à la zone d'activité du Rozier. Il souligne le fort engagement du département en faveur de la commune et explique qu'il a exprimé ses remerciements à Messieurs Lacalmontie et Descoeur pour cela.

M. LE RAY explique qu'il convient désormais de valider par cette proposition par la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département représenté par son président Monsieur Vincent DESCOEUR et la commune représentée par son maire.

La proposition est votée à l'unanimité par les membres du conseil.

2- GITES : MISE EN PLACE D'UNE CAUTION POUR MENAGE NON SATISFAISANT

Monsieur le maire explique aux membres du Conseil que les gîtes communaux sont parfois rendus dans des conditions de propreté nécessitant qu'un ménage supplémentaire soit fait, ce qui entraîne des coûts supplémentaires pour la commune. Afin de compenser ces dépenses, M. le maire propose la mise en place d'une caution de 60€ pour ménage non satisfaisant. Cette caution s'ajoutera à celle d'ores et déjà demandée en cas de dégradation, dont le montant est de 200€ et sera également rendue aux locataires si le ménage est jugé correct lors de l'état des lieux.

Les membres du conseil votent cette proposition à l'unanimité et autorisent M. Le Ray à entreprendre les démarches pour sa mise place.

3- CIMETIERE : RETROCESSION DE LA CONCESSION DELBOS

Le Maire expose au conseil municipal que M. DELBOS Jean-Marie, acquéreur d'une concession perpétuelle dans le cimetière communal le 01/12/2006, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune, celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture. M. Le Ray propose de reverser 12 € (1/3 de la somme versée lors de l'acte d'acquisition) à M. DELBOS et d'imputer cette dépense sur les crédits du budget de la commune.

M. le maire propose par ailleurs de ré-attribuer la concession à M. Jean-claude COUTTIN qui en a fait la demande pour y fonder la sépulture familiale au tarif mentionné par délibération du 6 décembre 2006, soit 15€ le m².

Le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur de ces propositions.

4 – HAMEAU DU ROZIER : AUTORISATION D'APPEL A CANDIDATURE POUR UN PERMIS D'AMENANGER

Dans la continuité du projet d'aménagement du Hameau de Rozier, M. le maire propose au conseil de lancer un appel à candidature pour un permis d'aménager. M. Le Ray précise la

procédure en expliquant que trois cabinets d'architecture vont candidater afin de proposer, en partenariat avec un géomètre : le découpage et l'aménagement des terrains, des lots, de la voirie, de l'assainissement et des zones à protéger dans le cadre de la zone Natura 2000.

Les membres du conseil votent à l'unanimité en faveur de cette proposition et autorisent M. le maire à déposer un appel à candidature pour un permis d'aménager sur le terrain du Hameau de Rozier et à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à sa réalisation.

Au terme des discussions, la séance est levée à 20h00.

Le maire